



**Résolution 878 (1987)<sup>1</sup>**

## **Organisation de la Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud (printemps 1988)**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Rappelant la Déclaration de Lisbonne sur le thème « Nord-Sud : le rôle de l'Europe », dans laquelle l'idée d'une Campagne publique européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud a été lancée, et l'appui ultérieurement exprimé à cette campagne à la fois par l'Assemblée et par le Parlement européen ;
2. Se félicitant de la réponse positive du Comité des Ministres à cette proposition et de sa décision de créer un Comité européen d'organisation chargé de prévoir la campagne pour le printemps de 1988 et de la coordonner à l'échelon européen ;
3. Notant avec satisfaction que la Commission des Communautés européennes a accepté de participer à ce projet ;
4. Consciente de ce que le sort des pays du Nord est intimement lié à ceux du Sud par un écheveau complexe de relations économiques, sociales, culturelles, écologiques et politiques ;
5. Soulignant la nécessité d'une prise de conscience de cette interdépendance et la responsabilité qui incombe également à l'Europe de jouer un rôle plus constructif dans la solution des problèmes économiques et sociaux auxquels est confrontée l'humanité, et donnant son plein appui à la proposition du Comité européen d'organisation que la campagne soit centrée, tant au plan européen qu'au niveau national, sur les thèmes suivants :
  - les relations commerciales Nord-Sud ;*
  - l'agriculture ;*
  - les ressources naturelles et l'environnement ;*
  - a dette et les finances ;*
  - l'aide au développement ;*
  - l'emploi ;*
  - les relations socio-culturelles ;*
6. Soulignant que les acteurs clés de la campagne devraient être les organisations non gouvernementales, les médias, les écoles et les pouvoirs locaux, qui méritent de recevoir le plein appui des gouvernements et des parlements dans la préparation et la mise en œuvre de ses activités ;
7. Rappelant ses récents débats sur l'état de la dette des pays en voie de développement et sur la crise alimentaire en Afrique et les résolutions qui y ont été adoptées,

---

1. Voir [Doc. 5753](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 1er juillet 1987.



8. Décide :

8.1. de consacrer en janvier 1988 un grand débat aux questions à traiter au cours de la campagne avec la participation des diverses commissions intéressées ;

8.2. d'organiser à l'issue de la campagne, en étroite collaboration avec le Parlement européen, une conférence parlementaire, à laquelle participeront d'importantes personnalités du tiers monde et des organisations non gouvernementales, afin d'examiner les suites données à la Déclaration de Lisbonne et de tirer les leçons de la campagne en vue d'une action future et de la conduite des activités quotidiennes sur les différents aspects de l'interdépendance Nord-Sud ;

9. Fait appel aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils accordent un appui financier suffisant au Comité européen d'organisation, ainsi qu'aux comités d'organisation nationaux, pour les travaux préparatoires de la campagne Nord-Sud en 1987, et pour les activités proprement dites de la campagne en 1988, tant à l'échelon européen qu'à l'échelon national ;

10. Invite le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à accorder un appui administratif suffisant à l'organisation de la campagne en 1987 et en 1988.